



COLLOQUE DROIT DE LA CONSTRUCTION

La chambre de commerce et d'industrie
8 bd du roi rené - ANGERS

16 novembre 2018
8h30 - 17h00



DALLOZ



Journée de formation et d'échange organisée par les Avocats d'Angers

ASSURANCE CONSTRUCTION : SORTEZ COUVERTS !

INTERVENANTS

Avocats au Barreau d'Angers

Laurent Bézie
Romain Blanchard
Aurélie Blin
Jean-Baptiste Lefèvre
Philippe Rangé

Avocats

spécialistes en droit immobilier

Nicolas Bédon
Jean Brouin
Christophe Buffet
Régine Gaudré
Patrice Hugel

Avocats

spécialistes en droit public

Christophe Buffet
Jean-Philippe Meschin

MODÉRATEUR

Christophe Buffet

OPC

Céline Lerouge

INVITÉS

Michel Klein
Directeur des sinistres à la MAF

Geneviève Le Callennec
Vice-Présidente du Tribunal
de Grande Instance

■ 8h30 - Café d'accueil

■ 9h00 - Mot d'accueil du Bâtonnier Me Monika Pasquini

INTRODUCTION

Me Nicolas Bédon - Me Laurent Bézie

■ NOTIONS GÉNÉRALES COMMUNES À TOUTES LES POLICES D'ASSURANCE

Me Patrice Hugel - Me Jean-Philippe Meschin

■ LA POLICE GARANTIE DÉCENNALE ET LES GARANTIES FACULTATIVES : LA PANACÉE ?

Me Régine Gaudré - Me Jean-Baptiste Lefèvre - Me Philippe Rangé - Me Jean Brouin

• *Point de vue des invités*

■ 12h30 - 14h00 - Déjeuner

■ L'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE : LA MAL-AIMÉE

Me Romain Blanchard - Me Aurélie Blin

■ LES POLICES À LARGE COUVERTURE : POLICE TOUS RISQUES CHANTIER,
POLICE UNIQUE CHANTIER, POLICE CONSTRUCTEUR NON RÉALISATEUR,
L'ASSURANCE DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Me Laurent Bézie - Me Philippe Rangé

■ LA POLICE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE : LA GRANDE ILLUSION ?

Me Patrice Hugel - Me Jean-Philippe Meschin

■ ACTUALITÉ : LA CHUTE EN CASCADE DES ASSUREURS EN LIBRE PRESTATION DE SERVICES

Me Nicolas Bédon - Me Laurent Bézie

■ Revue de jurisprudence

Me Christophe Buffet

• *Intervention des invités, questions/réponses avec la salle*

■ 17h00 - Fin des travaux et conclusion du Bâtonnier

Entrée libre* - Déjeuner sur place (32 € / pers.) - Clôture à 17h00

Pour tout contact - Ordre des avocats d'Angers - 02 41 25 30 70

*Pour les avocats, participation aux frais : - 2 ans au tableau : 50 € / + 2 ans au tableau : 100 € (déjeuner non compris)